

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

REPRESENTATION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES



Contribution du Sénégal au Nouvel Agenda pour la Paix

Le Sénégal, comme en témoigne son engagement de longue date aux niveaux régional et sous-régional en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité, est très attentif au Nouvel Agenda pour la paix.

Sous ce rapport, la Délégation sénégalaise estime que cet Agenda doit prendre en compte les points suivants : **une gouvernance inclusive et globale de la paix ; une cohérence des interventions pour un financement soutenable de la paix ; et un renforcement du caractère multidimensionnel des opérations de paix.**

1) La gouvernance inclusive et globale de la paix

Le lien inextricable entre **la paix, la sécurité et le développement** commande de ne pas nous satisfaire de la seule approche militaire et sécuritaire de la paix mise à rude épreuves par les différentes expériences mondiales.

La pauvreté, la crise climatique, les violations des droits de l'Homme, les carences en matière d'éducation et de santé sont autant de facteurs qui, en plus de faire obstacle au développement économique des Etats, favorisent l'insécurité et continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi, le Sénégal est d'avis que le nouvel agenda devrait réserver une attention particulière à ces fléaux, dans le cadre du nexus paix-sécurité-développement.

Cette doctrine inspire, **au niveau national**, les programmes de développement, de sensibilisation, de concertation et de réflexion avec toutes les parties prenantes, y compris les femmes, en vue d'agir sur les causes profondes du chômage des femmes et des jeunes, du sous-développement ainsi que de la radicalisation, de la propagation des idéologies extrémistes et de haine.

Au niveau international, la lutte contre le terrorisme symbolise toute l'urgence de cette approche holistique qui permet de mieux se saisir des causes sous-jacentes du fléau, tout en relevant les défis de son financement, du déplacement des combattants terroristes étrangers et de l'émergence des nouvelles formes de menaces dont le cyberterrorisme et le bioterrorisme.

En droite ligne de la résolution 1325 (2000), le triptyque « **femme-paix-sécurité** » doit également figurer au cœur du Nouvel Agenda. Cela suppose une plus grande implication des femmes, en tant qu'acteurs dans la prévention et la lutte contre les conflits armés, dans les processus et mécanismes de gestion et de prévention des conflits, de protection des femmes et des jeunes filles, y compris les réfugiés, rapatriés et personnes déplacées. Dans la même lancée, le Sénégal soutient l'universalisation des postes de conseillers pour la protection des femmes ou, à défaut, de leur déploiement au sein des missions évoluant dans les zones de conflits qui présentent le plus de risque pour les femmes.

Avec le concours des organisations de la société civile, des communautés affectées, des défenseurs des droits de l'homme ainsi que des groupes de victimes et de survivants, ce triptyque est un outil pertinent dans la réflexion holistique sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Dans un autre registre, les risques liés au détournement des TIC à des fins malveillantes ainsi qu'à la prolifération des armes nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques imposent aussi de renforcer les instruments et mécanismes de contrôle, de réduction et de traçabilité. Cependant, cela ne devrait pas compromettre le transfert de technologie et le renforcement de capacités à destination des pays en développement.

En outre, **l'urgence climatique** dont les effets s'imposent partout, y compris au Sahel, menace la paix et la sécurité internationales, d'où l'importance de l'intégrer au nexus paix-sécurité-développement, y compris dans l'agenda du Conseil de Sécurité.

Dans ce prolongement, les risques de conflits liés à l'eau appellent à promouvoir davantage **l'hydro-diplomatie** pour une gestion pacifique, concertée et durable des bassins hydrographiques transfrontaliers.

Egalement, la **promotion de l'Etat de droit** et le renforcement des mécanismes de redevabilité constituent une nécessité pour bâtir une société inclusive, juste et unie.

De même, la **Responsabilité de Protéger** doit occuper une place importante dans ce Nouvel Agenda, comme un élément conceptuel qui doit favoriser les approches préventives ainsi qu'une meilleure compréhension des principaux facteurs de risque. C'est tout le sens de l'engagement du Sénégal au sein du **Groupe des Amis de la Responsabilité de Protéger** dont la contribution à cet Agenda porte sur le renforcement de la prévention des atrocités criminelles, la compréhension des principaux facteurs de risque, la détection précoce des signaux précurseurs, la lutte contre toutes les formes de violence et contre l'impunité.

Par ailleurs, une meilleure gouvernance de la paix implique un **multilatéralisme renforcé**, libéré des tensions géopolitiques qui minent la diplomatie préventive et l'action coercitive. Nul besoin de rappeler l'impératif d'une réforme du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, en vue de renforcer davantage la légitimité de ses décisions.

Enfin, elle nécessite une orientation de la science, de la recherche et de la technologie au service de la paix, compte tenu des défis modernes et en constante évolution.

2) La cohérence des interventions pour un financement soutenable de la paix

Qui veut la paix, finance la paix. Selon le rapport 2022 de l'Institut international de Recherche sur la Paix de Stockholm (SIPRI), les 100 plus grandes entreprises d'armement ont vendu des armes et services destinés au service militaire pour un total de 592 milliards en 2021. En comparaison, pour son exercice 2021-2022, le budget approuvé pour les Opérations de Paix des Nations Unies était de 6,387 milliards de dollars.

L'écart abyssal entre les dépenses militaires et les dépenses pour la paix rappelle l'impératif de rehausser le budget consacré aux opérations de paix et aux missions politiques spéciales, en vue de leur garantir des ressources

financières, humaines et matérielles nécessaires à cette approche holistique des interventions onusiennes.

Cependant, garantir un financement prévisible et durable de la paix impose une rationalisation des initiatives internationales, régionales et sous-régionales de prévention des conflits armés et des crises politiques et de consolidation de la paix.

En effet, la prolifération de ces initiatives, avec une multitude d'acteurs aux mandats variés et aux intérêts parfois concurrents, alourdit le coût financier du maintien et de la consolidation de la paix.

A cela s'ajoute l'architecture onusienne de la diplomatie préventive avec une cascade de Représentants ou d'Envoyés spéciaux, de missions spéciales et politiques, de Bureaux régionaux qui, malgré leur importance dans la prévention des conflits, par le recours à la diplomatie, aux bons offices et à la médiation, tardent à donner satisfaction.

Dès lors, il faut œuvrer à la synergie des actions et à la cohérence des interventions pour combattre ces fléaux. Il s'agira de favoriser la coordination et la collaboration entre toutes les parties prenantes, y compris l'ONU, les organisations régionales, les Etats ainsi que la coopération opérationnelle de leurs services spécialisés.

Aujourd'hui, près des 2/3 des missions onusiennes sont déployées en Afrique. La proximité géographique et la connaissance des dynamiques locales font que les organisations régionales et sous-régionales africaines peuvent souvent être mieux préparées à détecter les signes et les facteurs d'une aggravation d'une crise sécuritaire et à agir en vue de leur atténuation.

Sous cet angle, la Communauté internationale devrait œuvrer à favoriser le financement suffisant, prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union Africaine autorisées sous le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, y compris par des contributions des Nations Unies.

Dans cette optique, il convient d'accompagner l'autonomisation de l'Afrique en matière de prévention et de gestion des crises conformément au principe des « **solutions africaines aux crises africaines** ». C'est pourquoi le Sénégal rappelle la nécessité de soutenir les démarches visant à revitaliser le Fonds pour la paix de l'Union Africaine, mécanisme essentiel à la pleine opérationnalisation de la Force africaine en attente.

Cette rationalisation s'impose également dans les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il y'a nécessité de mieux articuler l'action des nombreux Fonds, Programmes et

Instituts sur le terrain, afin d'apporter aux populations ciblées une aide adaptée à leurs besoins.

Le Sénégal est d'avis qu'il faut consolider le rôle des Coordonnateurs Résidents, au côté des Gouvernements, en vue de mieux appuyer les pays d'accueil à atteindre leurs objectifs de développement, conformément aux à leurs priorités et besoins spécifiques.

3) Le renforcement du caractère multidimensionnel des opérations de paix

A rôle hybride, mission hybride. Aujourd'hui, les missions onusiennes se déploient dans des environnements de plus en plus hostiles, avec des répercussions certaines sur l'exécution de leur mandat et la sécurité des soldats de la paix.

Dans un contexte de méfiances, de désinformations et de fausses informations, elles éprouvent des difficultés à s'adapter à leur environnement, à mieux répondre aux attentes des pays-hôte et des populations locales.

Qui plus est, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales se déploient le plus souvent dans des pays où la paix et l'Etat sont quasiment en faillite.

Dans bien des zones, particulièrement en Afrique, l'action onusienne est minée par la présence de groupes terroristes et de réseaux de la criminalité transnationale organisée, ainsi que par la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Dès lors, il importe non seulement de tenir compte de ces différents types de menaces mais aussi des liens étroits entre celles-ci. En Afrique, par exemple, en admettant que « *le littoral ouest-africain court de plus en plus le risque de voir la menace terroriste émanant du centre du Sahel se propager vers le Golfe de Guinée* », le rapport du Secrétaire général en application de la résolution 2634 (2022) fait craindre d'éventuels liens entre terrorisme et insécurité maritime.

En outre, multidimensionnelles, les missions onusiennes ne doivent pas seulement servir à maintenir la paix et la sécurité, mais aussi à soutenir les réformes politiques et institutionnelles ; à faciliter les processus politiques et de réconciliation nationale ; à contribuer à la protection des civils ; à aider au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-soldats ; à restaurer l'état de droit et l'autorité de l'Etat ; à soutenir la réforme du secteur

de la sécurité et de la justice ; et à appuyer la fourniture des services sociaux de base.

Cependant, se pose avec acuité la question de l'adoption des mandats en intégrant d'avantage des questions qui, jusqu'ici, ne relevaient pas des prérogatives des missions onusiennes, notamment la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme. Compte tenu de cette limite conceptuelle dans les mandats des opérations de paix, le Sénégal estime qu'il est essentiel d'accompagner les initiatives régionales et sous-régionales de lutte contre le terrorisme.

Ainsi, le Nouvel agenda devrait engager la réflexion en vue de contribuer à réduire le fossé entre les exigences d'une opération (mandats de plus en plus multidimensionnels) et les ressources adéquates. Pour ce faire, les ressources devraient s'adapter aux mandats et non l'inverse.

C'est aussi pour cette raison que le Sénégal trouve salubre la proposition d'élargissement du rôle et du champ d'intervention de la Commission de consolidation de la paix. Considérant les charges supplémentaires à couvrir induite par une telle option et le déficit qui entache le fonctionnement normal du Fond pour la consolidation de la paix, il conviendrait d'identifier de potentielles sources de financement alternatives, conformément à la résolution A/RES/76/305 de l'Assemblée générale.

Outre la question du financement, le rôle consultatif de cette Commission auprès du Conseil de Sécurité doit aussi être renforcé, notamment sur des sujets examinés à la fois par ces deux organes. De même, la soumission à temps des avis de la Commission reste un défi majeur à relever, car certains de ces avis ont été approuvés la veille ou le jour même de la réunion sur la question du Conseil qui n'aura évidemment pas le temps de les examiner sérieusement.

En définitive, après 30 ans de mise en œuvre, il est opportun d'opérer un changement de paradigme dans l'agenda pour la paix afin de permettre aux Nations Unies de continuer de jouer leur rôle dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.

Maintenant que la stratégie du tout militaire a montré ses limites, il est unanimement reconnu que pour maintenir la paix et la sécurité internationales, il faut répondre de manière cohérente à un large éventail de préoccupations,

notamment le développement socioéconomique, les droits humains et les questions humanitaires.

Abritant sur son sol 34 agences, fonds et programmes onusiens ainsi que le Bureau régional de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal mesure, à juste titre, les effets positifs d'une décentralisation des activités opérationnelles du développement sur le terrain.

D'ailleurs, c'est tout le sens de la décision des Autorités sénégalaises d'ériger la Maison des Nations Unies à Diamniadio (MNUD) pour offrir un cadre permettant de mieux consolider cette décentralisation.

Le Sénégal, en sa qualité de **9^{ème} contributeur mondial pour les personnels en uniforme en général (au 31 octobre 2022)** et sa **première place en ce qui concerne les unités de police** dans les missions de maintien de la paix et politiques spéciales, avec **un total d'environ 2141 éléments déployés (31 octobre 2022)**, est très attentif à l'amélioration de l'environnement de déploiement de ses ressortissants sur le théâtre des opérations. La question de leur performance est largement tributaire de ces conditions.